

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du lundi 2 juin 2025 à 9h au jeudi 3 juillet 2025 à 16h30

Enquête publique ordonnée par arrêté municipal n° 2025-043 en date du 25 avril 2025

Objet de l'enquête :

L'enquête porte sur les modifications de droit commun n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'INGUINIEL.

Ces modifications prévoient, d'une part, l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AUe située au nord du bourg en vue d'y reconstruire le Centre d'incendie et de Secours (modification n°1) et d'y implanter une opération d'habitat (modification n°2) et d'autre part, pour la modification n°2, de fermer à l'urbanisation une partie de zone actuellement classée en 1AUb, d'assurer la compatibilité du PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Programme Local de l'Habitat (PLH), de faire évoluer certaines règles en faveur d'un urbanisme qui s'adapte au changement climatique et de procéder à divers ajustements ou mises à jour du règlement ou des annexes.

Décision au terme de l'enquête :

Après la fin de l'enquête publique et la réception des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal devra délibérer pour approuver les modifications de droit commun n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Commissaire-enquêteur désignée par le Président du Tribunal Administratif : Monsieur Jean-Paul LE DIVENAH.

Organisation de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera durant 32 jours consécutifs du lundi 2 juin 2025 à 9 h 00 au jeudi 3 juillet 2025 à 16 h 30, à la Mairie d'Inguiniel, 1 rue Louis Le Moënic, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, ainsi que le samedi de 10 h à 11 h 30, hors jours fériés.

Le commissaire enquêteur recevra le public pendant 4 demi-journées, en mairie d'Inguiniel :

- le lundi 2 juin, de 9 h à 12 h,
- le mercredi 25 juin 2025, de 13 h 30 à 16 h 30,
- le samedi 14 juin, de 10 h à 11 h 30,
- le jeudi 3 juillet 2025, de 13 h 30 à 16 h 30.

Pendant la durée de l'enquête :

- ⇒ **chacun pourra prendre connaissance du dossier** d'enquête publique soit en mairie, soit à partir du site internet de la commune : <https://www.inguiniel.fr> à la rubrique « Vivre à Inguiniel – PLU, Urbanisme – Enquêtes Publiques », ainsi que sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6247>
- ⇒ **chacun pourra consigner ses observations, propositions, et contre-propositions**, soit :
 - **sur le registre d'enquête papier** ouvert à cet effet en mairie,
 - **par courrier** transmis par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête publique sur les modifications n°1 et n°2 du PLU - Mairie d'Inguiniel - 1 rue Louis Le Moënic 56240 INGUINIEL ,
 - **sur le registre dématérialisé** à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6247> , qui sera également accessible à partir du site internet municipal : <https://www.inguiniel.fr>
 - **par courriel** à l'adresse suivante : enquete-publique-6247@registre-dematerialise.fr
- ⇒ Les éventuelles observations formulées seront accessibles selon les modalités suivantes :
 - Les observations et propositions écrites consignées sur le registre papier ainsi que celles transmises par voie postale seront consultables en mairie d'Inguiniel.
 - Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

Existence d'évaluations environnementales :

Les projets de modifications n°1 et n°2 du PLU font respectivement l'objet d'une évaluation environnementale et font l'objet d'une consultation pour avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale.

Identité de la personne responsable du projet : Monsieur Jean-Louis LE MASLE, Maire d'Inguiniel.

Rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur :

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Monsieur le Maire d'Inguiniel le rapport d'enquête et ses conclusions motivées sur le projet de révision allégée n°1 du PLU.

Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à l'issue de la clôture de l'enquête en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi que sur le site internet de la commune.

Renseignements :

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier soumis à enquête publique et/ou du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès de la Mairie d'Inguiniel, 1 rue Louis Le Moënic 56240 INGUINIEL (renseignements au 02 97 32 08 12).